

VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE
(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2009

Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, Mme GLANDIER, M. DUCRAY, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH, Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID, M. MANDON, Mme CAVELIER-JOLIBOIS, Mme SEIVE, Mme PAGNON, Mme TOINON, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. SADDIER (jusqu'à la question n° 5), (conseillers municipaux).
M. LACROIX, Trésorier Principal.

Absents : M. PICARD (pouvoir à M. GEERNAERT), M. GOUDARD, M. CHARRIN (pouvoir à M. BANCK), M. ERYILDIZ (pouvoir à M. RAVIER), M. BRAKENI, Mme DUBURE, M. BEAUVALLET (pouvoir à Mme BRUN-PIGUET), M. SADDIER (à partir de la question n°6, pouvoir à Mme TISSOT).

Secrétaire de séance : Mme LEBAIL-COQUET.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. RONZIERE demande une rectification du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2009.

En effet, dans son intervention lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai, **M. RONZIERE** n'a pas évoqué le projet de restructuration du complexe sportif Montmartin mais le projet de construction de la nouvelle piscine avenue St Exupéry.

M. LE DEPUTE-MAIRE indique que cette rectification sera apportée au procès-verbal.

M. RONZIERE rappelle également qu'il souhaiterait pouvoir prendre connaissance du courrier adressé au représentant de l'Etat au sujet des procédures concernant le projet de construction de la piscine.

M. PERRUT répond qu'il s'entretient régulièrement avec M. le Sous-Préfet d'un certain nombre de sujets et confirme que les procédures sont correctement respectées par la Ville de Villefranche. Si **M. RONZIERE** le souhaite, il pourra demander à M. le Sous-Préfet de Villefranche de lui confirmer cet état de fait.

2 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – ANNEE 2008.

M. RAVIER présente le rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2008 : « La commune de Villefranche sur Saône a bénéficié au titre de l'année 2008 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 1 886 511 €.

En application des dispositions législatives relatives à la création de la Dotation de Solidarité Urbaine, il est fait obligation aux Maires, par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, de présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions mises en place dans le cadre général de la politique de la Ville. En conséquence et conformément à la législation, le présent rapport retrace les principales actions menées au cours de l'année 2008 dans le cadre du développement social urbain.

Préambule :

- 2007 Création des Contrat Urbains de Cohésion Sociale en remplacement des Contrats de Ville
- 2008 Année de transition avec le renouvellement des Elus municipaux et la mise en place de nouveaux axes de travail.
- Les indicateurs recueillis ne peuvent tous porter sur la situation de 2008 mais font état des chiffres disponibles les plus récents.

LE SERVICE VIE DES QUARTIERS

Le service Vie des Quartier regroupe quatre structures qui, par leur implantation au sein des quartiers de Belleruche, Béliigny, Garet, Troussier, se trouvent être le relais des services municipaux pour les habitants éloignés du Centre Ville.

Ces structures d'accueil intergénérationnelles visent à développer les actions de solidarité de voisinage et à lutter contre toutes les formes d'exclusion. La participation des habitants à la vie de la cité est encouragée par la mise en œuvre d'ateliers divers et d'actions ponctuelles qui collaborent également à l'intégration des nouveaux arrivants.

Les missions générales des Maisons de quartier:

- ↳ Informer sur le rôle, les missions et les actions des différentes structures municipales et partenaires institutionnels.
- ↳ Recevoir, écouter les habitants et assurer un service public d'accompagnement administratif afin de lutter contre l'exclusion sociale.
- ↳ Orienter le public en fonction des demandes, vers les administrations, professionnels ou associations référents.
- ↳ Développer les relations de proximité notamment par la mise en œuvre et l'organisation d'activités adaptées.
- ↳ Renforcer l'autonomie et l'implication locale par le soutien à l'élaboration de projets d'intérêts collectifs.
- ↳ Repérer et prévenir les dysfonctionnements sur le domaine public de leur secteur géographique.

Accueil de la population/accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives :

L'ouverture adaptée de ces structures de proximité permet de répondre à une population souvent démunie face à la complexité des démarches administratives.

Les agents du service vie des quartiers assurent quotidiennement :

- Un accueil individualisé, un conseil, un accompagnement et un suivi des habitants dans l'accomplissement de leurs démarches de la vie quotidienne.
- La mission de « lecteur / écrivain public », qui se révèle indispensable lorsque des personnes présentent des difficultés de compréhension des courriers, de lecture et d'écriture.
- L'accompagnement des usagers lors de la constitution de dossiers.
- Une orientation adaptée des habitants vers les organismes spécialisés, en fonction de la demande exprimée.

- Le rôle de conseiller technique dans le montage de projet d'intérêt collectif auprès des habitants et des associations.
- La mission d'interlocuteur de secteur pour la politique de la ville.

Le personnel intervient dans la mesure des compétences propres à chaque usager. Le principe est d'amener la personne à être de plus en plus autonome dans ses démarches. Les agents utilisent et valorisent les savoirs-faire de chaque individu.

Le soutien des habitants dans leurs démarches administratives est indispensable dans ces quartiers qui regroupent un nombre important de foyers en situation de précarité. A titre d'exemple, une réponse simple à un courrier émis par un organisme ne pose aucune difficulté pour la majorité des personnes. Par contre, pour celles en situation sociale délicate, cette démarche les perturbe, voire les anéantit. Le recours auprès des maisons de quartiers est leur seule issue.

En 2008, dans les 4 maisons de quartiers, les agents du service vie des quartiers ont accueilli 12 215 personnes dont 10 444 usagers, soit 85,50 % se sont présentées physiquement et 1 771, soit 14,49 % accueillies par téléphone.

Ci-après la présentation des réponses apportées au sein d'une seule structure :

1°) **Nombres de traitements de situations effectués** : 4 712 dont :

- Courriers : 598 soit 12,69 %.
- Constitutions de dossiers : 1176 soit 24,95 %.
- Démarches/interventions téléphoniques : 1 381 soit 29,30 %.
- Renseignements/conseils : 1 454 soit 30,85 %.
- Encaissements pour les activités proposées par de service : 103 soit 2,18 %

Remarque : Un usager effectue souvent plusieurs démarches simultanées. Ceci explique la différence entre le nombre de personnes accueillies, la nature de la réponse apportée et le sujet qui concernait la ou les demandes exprimées.

2°) **Objet des demandes** : 4 942 traitements

- **Emploi, formation professionnelle** (CV, lettre de candidature, organisme de formation, ...) : 936 soit 18,93 %.
- **Logement/cadre de vie** (bailleurs, EDF/GDF, demande d'intervention travaux...) : 839 soit 16,97 %.
- **Droit, législation** (aide juridictionnelle, titre de séjour, conseil, ouverture de droit...) : 669 soit 13,53 %.
- **Santé** (mutuelles, CPAM, MSA, ...): 615 soit 12,44 %.
- **Finance, surendettement** (impôt, taxes, interdiction bancaire...): 314 soit 6,35 %.
- **Famille** (bourses école, CAF, ...) : 297 soit 6 %.
- **Consommation, crédit** : 281 soit 5,68 %.
- **Ateliers, vie des quartiers, jeunesse** : 215 soit 4,35 %.
- **Partenaires sociaux** : 75 soit 1,51 %.
- **Retraite et complémentaire** : 108 soit 2,18 %.
- **Autres** : 593 soit 11,99 %.

Les chiffres montrent une forte demande d'accompagnement dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et du droit.

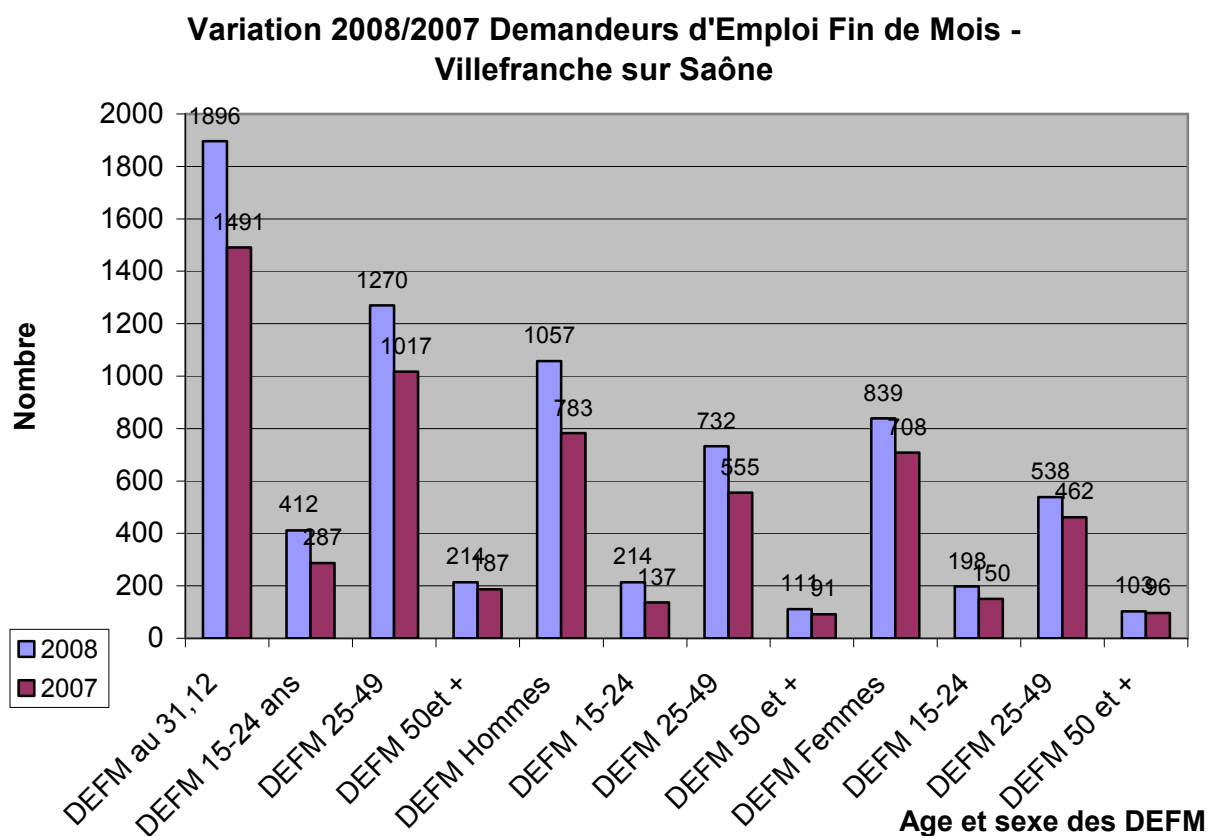
L'évaluation de ce dispositif d'accueil et d'accompagnement est permanent sur l'année.

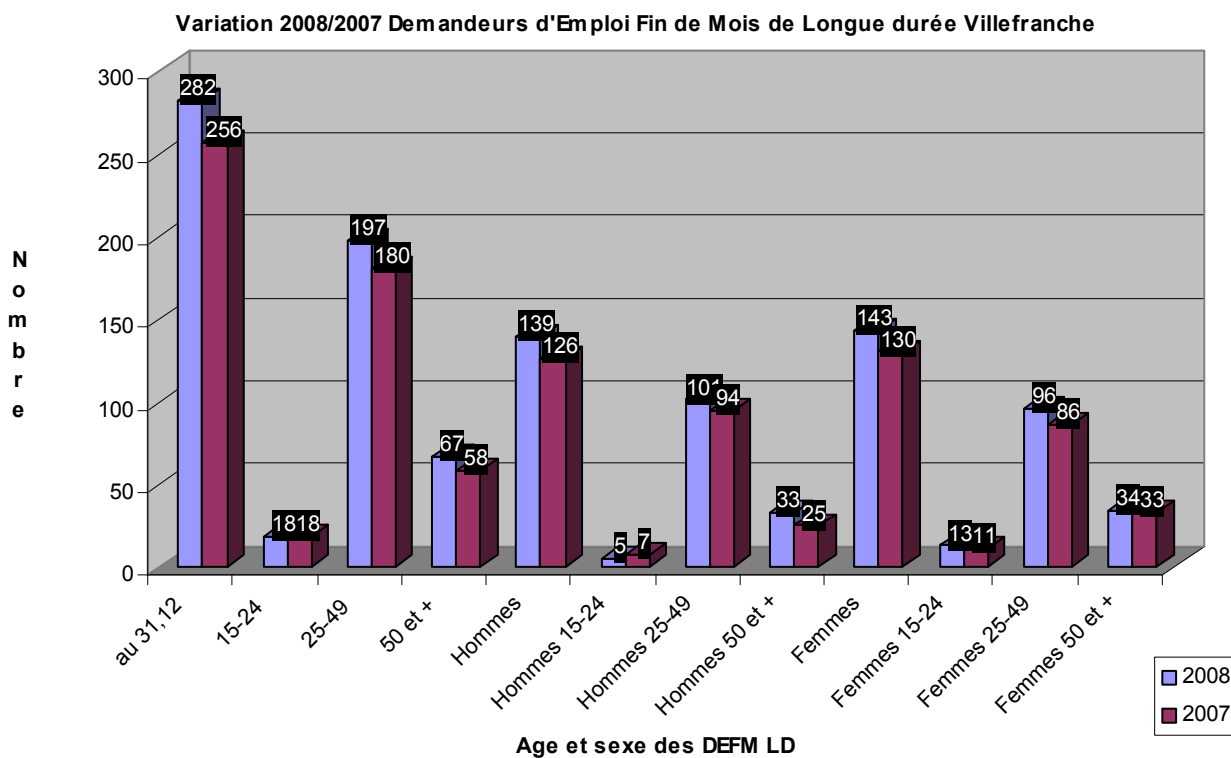
En rapport avec les objectifs énoncés, les maisons de quartier ont développé en 2008 quatre items d'étude et de travail en lien avec les habitants, les associations et les professionnels.

1. L'EMPLOI

Situation générale de l'emploi sur Villefranche

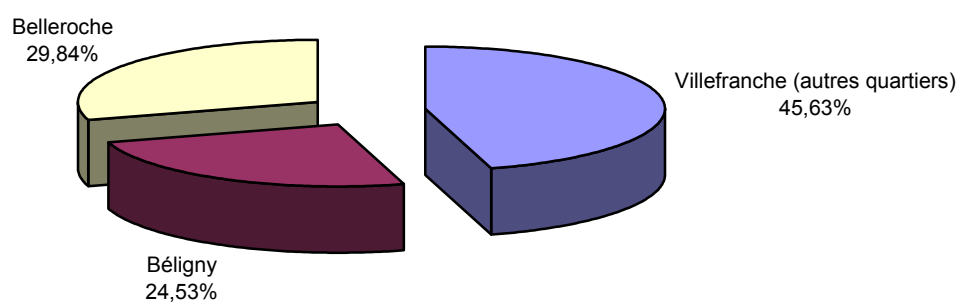
(Données 2008)





Situation de l'emploi au sein des ZUS / Villefranche

Demandeurs d'Emploi Fin de Mois 4^e trim 2008



Il est important de noter la part majoritaire des DEFM résidant dans les deux secteurs de Belleroche et BÉligny. A cela il convient de souligner que pour Belleroche 23,93 % des 539 DEFM ont entre 15 et 25 ans et 22,34% des 443 DEFM de BÉligny.

Pour être exhaustif il convient de signaler les jeunes suivis par la Mission Locale* en 2008 soit 536 pour les quartiers ZUS de la Ville selon la répartition suivante :

Béligny	36,2%
Belleruche	43,5%
Troussier	11,2%
Garet	9%

Les données Pôle Emploi 2008 pour Troussier et Garet ne sont actuellement pas disponibles, en 2006 les DEFM toutes catégories d'âges confondues étaient de 151 pour le Garet et 197 pour Troussier-Fongraine.

* Ces jeunes peuvent être comptés doubles pour partie entre ANPE et Mission locale

Les actions engagées par les maisons de quartier sur la thématique emploi :

1°) Le contrat d'autonomie vers l'emploi :

Dans le cadre du plan « Espoir Banlieues », l'Etat a créé le « contrat d'autonomie vers l'emploi ». La mise en œuvre de ce contrat dans le département du Rhône a été confié au cabinet INGEUS.

Les personnes potentiellement éligibles doivent être âgées de 16 à 25 ans, domiciliées sur les quartiers caladois situés en zone CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Social) de Béligny, Belleruche, Troussier, Garet et être très peu en relation avec le pôle emploi et la mission locale.

Les agents du service vie des quartiers ont réalisé le repérage, la sensibilisation du public ciblé et organisé avec le cabinet INGEUS, des réunions d'informations collectives pour présenter le dispositif.

37 jeunes répondant aux critères ont été orientés pour un entretien d'évaluation, préalable à la signature du contrat d'une durée de 6 mois.

La ville de Villefranche sur Saône fait partie des quatre villes ou secteurs « pilote » pour cette opération dans le Rhône.

Nous collaborons depuis novembre 2008 en assurant conjointement avec INGEUS le suivi des personnes qui se sont engagées dans le contrat d'autonomie. Ce travail en commun se poursuivra en 2009.

L'impact de ce dispositif en faveur de l'emploi sera mesuré au cours du 2^{ème} semestre 2009.

2°) Un soutien pour la recherche d'un emploi :

En 2008, les 4 maisons de quartiers ont réalisé plus de 2 450 démarches avec des administrés pour faciliter leur recherche d'emploi.

Les habitants bénéficient d'un point conseil et logistique pour la réalisation de C.V., la rédaction des lettres de motivation, et la prise de contact téléphonique auprès des employeurs tel que des entreprises privées, les agences de travail en intérim et les administrations.

Le contexte économique défavorable du 2^{ème} semestre 2008, laisse entrevoir un accroissement pour l'année 2009 de la mission de soutien assurée par le service vie des quartiers.

3°) Une orientation vers les structures d'insertion sociale et professionnelle :

Au cours de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, le personnel rencontre quotidiennement des personnes dont le parcours vers l'emploi englobe aussi des difficultés sociales.

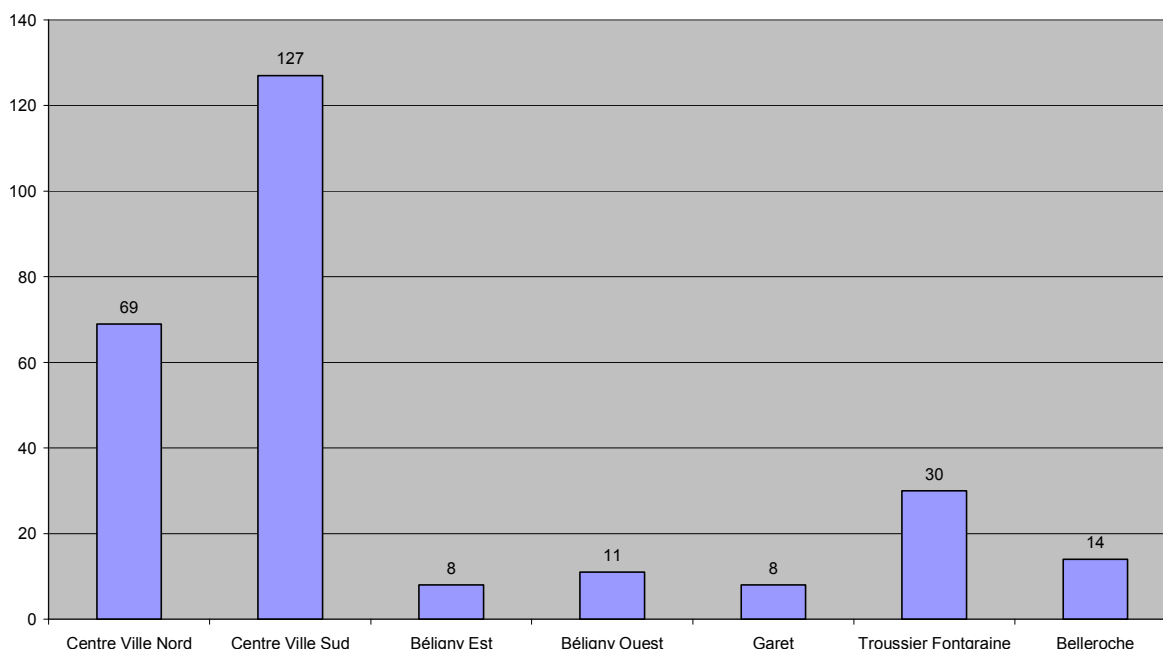
Dans ces cas, l'intervention relève de structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle pour des personnes en grande difficulté ou ayant connu un parcours de vie chaotique tel que plusieurs condamnations successives à de la prison pendant de longues périodes.

En lien avec l'entreprise d'insertion « Le Transit », l'association « l'Abri » et l'association « Emergence », les maisons de quartiers orientent ces personnes, avec leur accord, ou les accompagnent pour un entretien qui débouchera éventuellement sur un contrat d'insertion à durée déterminée.

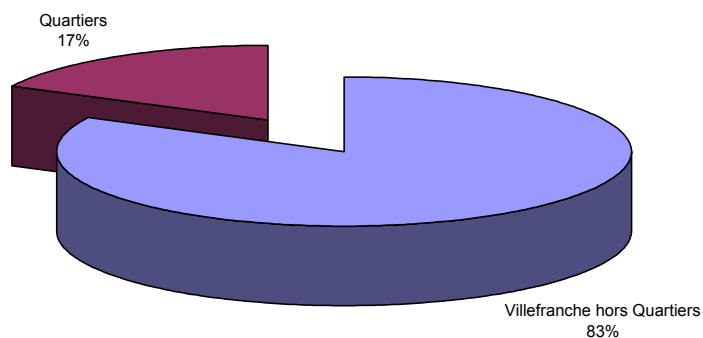
Les questions relatives au logement, la santé, la gestion des revenus sont traitées conjointement par le personnel de la maison de quartier et l'employeur « social » pendant la période du contrat.

2. ACTIVITE ECONOMIQUE

Créations d'établissements 2007 Centre Ville / Quartiers

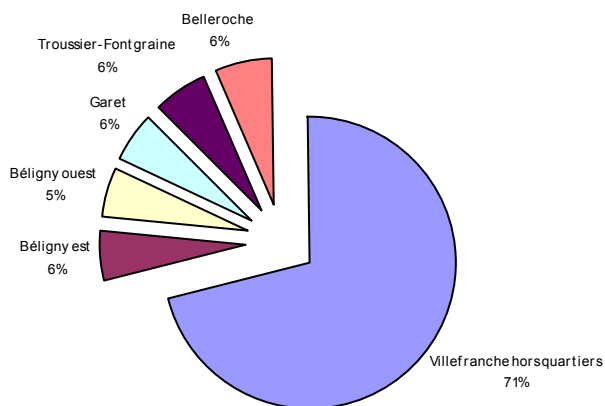


Répartition création d'établissements 2007



(Source SIRENE – les différences d'importance ne sont pas prises en compte dans ce cadre: nombre de salariés, chiffre d'affaire...).

Population salariée (données 2005)



Répartition par sexe et par quartier de la population salariée de moins de 25 ans/
Quartier (données 2005)

	- 25ans	hommes	femmes
Béligny est	26,22%	64,28%	35,71%
Béligny ouest	22,26%	63,27%	36,72%
Garet	24,58%	58,85%	41,14%
Troussier-Fontgraine	19,60%	54,18%	45,81%
Belleroche	37,97%	58,12%	41,87%
total	26,37%	59,63%	40,36%

1. LES REVENUS DES HABITANTS

Positionnement vis à vis de l'agglomération et du département.

RFM 2006	Nombre de ménages fiscaux	Nombre Personnes des ménages fiscaux	Part des ménages fiscaux imposés (%)	1er Quartile par UC (€)	2ème Quartile (Médiane) par UC (€)	3ème Quartile par UC (€)	Rapport inter-déciles par UC (sans unité)
Villefranche	14 409	31 660,5	55,4	8 253	13 921	20 074	6,18
Limas	1 694	4 342	72,2	13 540	19 159	25 985	4,17
Gleizé	2 926	7 552	65,7	11 167	16 960	23 762	5,13
Arnas	1 211	3 203,5	72,3	14 129	18 791	25 100	3,46
Arrondissement	73 192	181 233,5	60,8	11 198	16 474	22 843	4,48
Rhône	666 858	1 577 508,5	66,4	11 692	18 150	26 049	5,69

La moyenne du département du Rhône est supérieure à Villefranche avec un rapport inter-décile par unité de consommation inférieur de près de ½ point. Cette valeur donne l'écart entre les plus faibles revenus et les revenus les plus élevés, plus cette valeur est importante sur un secteur, plus les différences de niveau de vie sont visibles.

Revenu disponible et niveau de vie moyen selon l'âge du référent fiscal			
Rhône	Tranche d'âge du référent fiscal	Niveau de vie moyen	Revenu disponible moyen
	moins de 30 ans	16 643	21 055
Rhône	de 30 à 39 ans	20 192	33 588
Rhône	de 40 à 49 ans	21 019	40 066
Rhône	de 50 à 59 ans	23 991	40 790
Rhône	de 60 à 74 ans	23 795	34 345
Rhône	75 ans et plus	22 046	27 445

Les actions engagées sur thématique logement/habitat/cadre de vie:

1) Les « Comités Techniques en Marchant »:

Les comités techniques ont lieu deux fois par an sur chacun des quartiers en zone C.U.C.S. Les bailleurs et les maisons de quartiers proche de la vie quotidienne des habitants, sont les meilleurs relais pour la mise en œuvre des Comités Techniques en Marchant organisés en partenariat avec le service politique de la ville. Par leur proximité avec les habitants, les maisons de quartiers connaissent les dysfonctionnements constatés sur les espaces communs.

A l'issue des constats établis, le groupe de partenaire engage le plus rapidement possible des intervention technique, organise des action de prévention pour résoudre le dysfonctionnement.

Les comités techniques sont composés de Monsieur l'adjoint au maire chargé de la vie des quartiers, d'un représentant de chacun des bailleurs, de la police municipale, des services techniques municipaux, des personnels du service vie des quartiers et « Politique de la Ville » (CAVIL) et enfin des associations de défense des locataires ou des habitants.

2°) Concertation sur les aménagements des espaces publics et des installations de proximité.

Lors d'un projet d'aménagement, le personnel des maisons de quartiers assure l'information de la population, organise avec ses partenaires les temps de concertation avec les habitants pour recueillir les opinions.

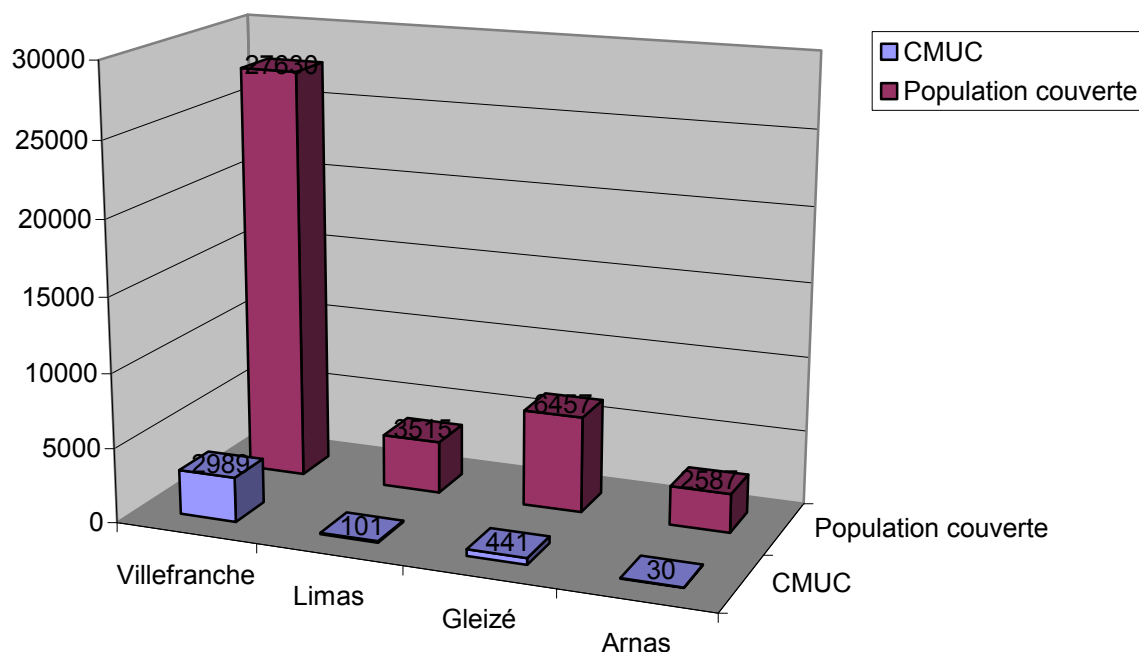
En fonction des observations, le projet est modifié dans la limite des contraintes techniques et budgétaires.

Tout au long de la phase de réalisation, la population peut consulter les plans affichés dans les maisons de quartier.

Exemple de sujets abordés : Implantation d'espaces de jeux pour enfants à Belleruche ; aménagement de la rue Jules FERRY et de ses abords, traitement de la vitesse excessive des véhicules sur le quartier de Béliigny.

Les réunions publiques de concertation en présence des élus, des techniciens, des habitants et des représentants des associations permettent, aussi, de soulever des problématiques qui concernent d'autres sujets de la vie dans le quartier.

2. LA SANTE



Répartition entre le nombre de titulaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire vis à vis de la population couverte par la CPAM dans l'agglomération.

	% pop. couverte	hommes	femmes
Villefranche	10,82%	10,33%	11,23%
Limas	2,87%	-	-
Gleizé	6,83%	-	-
Arnas	1,16%	-	-

	18 - 25 ans	25 – 50 ans	50 – 60 ans
% de CMUC dans la tranche d'âge	19,16%	10,20%	8,09%

LES ACTIONS ENGAGEES PAR LES MAISONS DE QUARTIER SUR LA THEMATIQUE SANTE :

1°) Accès à la Couverture Maladie Universelle complémentaire et l'aide complémentaire santé :

En collaboration avec la plate-forme CMU de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les agents du service vie des quartiers aident les habitants lors de la constitution des dossiers pour l'ouverture de droit à la couverture maladie universelle complémentaire et l'aide à la complémentaire santé. Cette dernière disposition permet à des familles dont les revenus dépassent de 20 % au maximum le seuil établi pour pouvoir bénéficier de la C.M.U. complémentaire d'obtenir une aide financière afin de souscrire un contrat auprès d'une mutuelle de leur choix.

2°) Les bilans de santé.

Les maisons de quartiers en collaboration avec le service politique de la ville, la CPAM et différents interlocuteurs impliqués dans les actions de prévention santé ont travaillé sur l'amélioration de l'accueil de bénéficiaires des bilans de santé.

Les bilans de santé s'adressent à des personnes en situation de précarité.

Les personnes avaient souvent la crainte que le bilan ne révèle une maladie grave et la complexité du questionnaire préalable à remplir représentait un frein dans la mise en œuvre de la démarche.

Au contact de ce public, les maisons de quartiers ont aidé les bénéficiaires à remplir le questionnaire et rassuré sur le déroulement du bilan.

Cette action conduite en partenariat a contribué à l'augmentation des bilans de santé en 2008.

3. Réussite éducative :

En 2008, 160 enfants et familles ont été concernés par une ou plusieurs actions du PRE dont 29 parcours individuels. (voir en annexe l'origine des dossiers suivis)

1°) Dans le cadre du P.R.E. (Programme de Réussite Educative) les responsables des maisons de quartiers sont membres des « équipes de réussite éducative ».

Il existe une équipe par quartier et collège de rattachement : quartier de Béliigny/collège Jean-Moulin, quartier de Belleroche / collège Maurice Utrillo, quartiers Garet/Troussier/centre ville pour les collèges Faubert et Claude Bernard.

Ces équipes sont composées des assistantes sociales du département du Rhône et de l'éducation nationale, des conseillers d'éducation, du personnel du service vie des quartiers et du coordonnateur du PRE.

Soumis au secret partagé, ces professionnels traitent des situations nominatives d'enfants ou pour lesquels une difficulté éducative préjudiciable pour son bien être est constatée.

Le repérage de la situation de l'enfant est strictement encadré par une procédure claire. L'accord des parents constitue toujours le préalable avant l'évocation du dossier au sein de l'équipe de réussite éducative.

Exemple de situation : un enfant de 13 ans s'occupe de lever son petit frère et sa plus jeune sœur, de préparer le petit déjeuner, de gérer l'habillement jusqu'à l'accompagnement à l'école. La maman est seule pour élever ses 3 enfants et doit commencer son travail à 6 h 00 du matin pour percevoir une rémunération pour faire vivre la famille. La charge assumée par cet enfant n'est pas de son ressort.

Face à ce type de situation, l'équipe de réussite éducative propose à la famille un soutien temporaire après une analyse.

2°) Suivi parental de la scolarité de l'élève par internet.

En 2008, le lycée Louis Armand a développé la communication par internet des données relatives à la vie de chaque élève.

Au moyen d'un code d'accès confidentiel spécifique à chaque élève, les parents peuvent consulter l'emploi de temps, les notes, les observations des professeurs ou encore les absences. Les enseignants mettent à jour quotidiennement les informations.

Les statistiques de fréquentation du site de l'établissement montraient que 80 % des parents des élèves domiciliés sur les quartiers de Béligny, Belleruche, Troussier, Garet et disposant d'une connexion internet n'utilisaient pas de système de consultation.

Le principal d'établissement et les responsables de maisons de quartiers ont invité les parents à des rencontres dans les maisons de quartier. L'objectif était de présenter le dispositif, ses avantages, les aspects fonctionnels, la facilité d'accès et de discuter des freins pour les parents.

78 familles étaient concernées par le sujet.

4 SECURITE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

Les actions engagées par les maisons de quartier sur la thématique sécurité et prévention de la délinquance.

Afin d'agir efficacement dans ce domaine, le service vie des quartiers assure l'ouverture en soirée de gymnases et des maisons de quartiers.

Ces ouvertures en soirée répondent aux objectifs suivants :

- Donner la possibilité aux jeunes âgées de 18 à 25 ans d'avoir un lieu où se réunir.

- Permettre aux locataires des immeubles de jouir paisiblement de leur logement en limitant la nuisance sonore causée par des jeunes qui se regroupaient au pied des immeubles.
- Contribuer à limiter les actes de délinquance en offrant la possibilité de pratiquer une activité sportive et de loisirs au-delà des possibilités offertes par les associations locales.

Le gymnase du Garet est ouvert toute l'année les mercredis et vendredis de 20 h 00 à 23 h 00, samedis et dimanches de 18 h 00 à 23 h 00. La pratique du foot en salle domine les autres disciplines sportives.

Le gymnase de Béligny : mercredis de 20 h à 22 h, vendredis de 21 h à 23 h, samedis et dimanches de 18 h à 20 h.

La maison de quartier de Troussier accueille les jeunes, majeurs, les jours de retransmission des matchs de football toutes compétitions confondues, ainsi que les mercredis, vendredis, samedis et dimanche de 20 h 00 à minuit.

La maison de quartier de Belleroche a ouvert la grande salle en alternance avec le gymnase Jacques Prévert tous les jours de 20 h 00 à minuit pour un accueil des jeunes majeurs .

LE SERVICE JEUNESSE

SECTEUR 3/5 ANS

Trois centres de loisirs maternels fonctionnent les mercredis et durant les vacances scolaires.

Capacité d'accueil :

		Journée	Après-midi	Total
Anne de Beaujeu		24	26	50
Bordelan		18	48	66
Juillet + août	Été	40	50	90
Françoise Dolto		26	24	50
Juillet	Été	26	24	50

Les capacités d'accueil de Françoise Dolto ont été inversées suite à une forte demande d'accueil en journée.

Vacances d'hiver : du 18 au 29/02/2008.

Thème : "le ciel est l'espace".

Sortie pour les 5 ans au planétarium de Vaulx-en-Velin. Les sorties "luge" ont été annulées faute de neige ; elles ont été remplacées par une sortie au cinéma "les trois brigands".

Vacances de printemps : du 14 au 25/04/2008.

Anne de Beaujeu : "les petites bêtes".

Bordelan : "les contes".

Françoise Dolto : "le recyclage".

Vacances d'été : du 7 juillet au 22 août 2008.

Thème : "L'animal dans la vie de l'enfant".

Création d'une mini-ferme par les animateurs sur le site du Bordelan et achat d'animaux divers (poules, coqs, lapins, chèvres, poissons,...)

Sorties au parc d'ornithologie de Villars, à Touroparc, à la ferme, à l'aquarium de Lyon, animation poneys, accrobranche et baignades ...

Création d'un camp au Lazaret du 5 au 11 juillet 2008 : activités de mer, visite du port de Sète, gestion hôtelière, voyage en train (12 enfants).

Organisation de 2 mini-camps :

o Château des Célestins en Ardèche du 4 au 8 août (4 jours) : 12 enfants

o Ferme de M. Seguin (Ain) du 16 au 18 juillet (3 jours) : 10 enfants.

3 nuitées ont été proposées sur le site du Bordelan, initiatives très suivies et redemandées par tous.

En juillet, l'équipe a bénéficié de la mise à disposition d'Anne SORNAY (ETAPS au service des sports) qui a proposé des activités de gymnastique à la salle spécialisée R. Jardin, ainsi que des jeux d'opposition, de l'escalade, de l'animation et des grands jeux extérieurs.

Vacances de la Toussaint : du 27 octobre au 5 novembre 2008.

Thème : l'automne

Spectacle de Gaston "mon amie la forêt".

Vacances de Noël : du 22 au 24 décembre et du 29 au 31 décembre 2008.

Thème : "Noël autour du monde"

Petit tour de calèche dans la ville.

Découverte du patin à glace, place des Arts dans le cadre des animations du marché de Noël de la Ville.

Soirée VIP "tenue de soirée exigée" à l'auditorium : 170 enfants présents pour un concert Stephy prod.

Formations des animateurs titulaires :

- Deux journées de formation "conte" avec l'intervenante Lila KHALED.
- Quatre séances avec une psychologue "autorité, sanction et récidive".

Divers :

Fermeture pour travaux du pavillon 3/6 ans au centre de Bordelan après les vacances de Noël.

SECTEUR 6/12 ANS

Activités quartiers (hors CLSH) :

Un atelier théâtre s'est déroulé de septembre 2008 à juin 2009 pour la troisième année consécutive. Quinze enfants âgés de 6 à 11 ans travaillent tous les mercredis après-midi sur l'écriture des textes et à la réalisation des décors. La pièce de théâtre a été présentée en juin 2009 au Caveau Jacques HIGELIN en présence de nombreux parents.

Les responsables des secteurs 6/12 ans ont participé aux différentes fêtes de quartier (Belleroche et Béliigny) avec l'animation de stands de maquillage et de l'espace structure gonflage.

Centre de Loisirs du Bordelan :

Les mercredis :

Durant toute l'année scolaire, environ 80 enfants sont inscrits sur le centre de loisirs. L'inscription se fait au trimestre. Différents thèmes ont été abordés tels que la nature, le développement durable, ...

Les vacances :

Capacité d'accueil pour février/Toussaint/Noël : 150 enfants.

Capacité pour le printemps et août : 220 enfants.

Capacité pour juillet : 300 enfants.

Durant les vacances d'été, du 07 juillet au 08 août 2008, ont été organisés pendant 5 jours à St Pierre de Bœuf (42) cinq mini camps qui ont accueilli en globalité 112 enfants de 8 à 12 ans.

Le taux de remplissage maximum a été atteint en 2008.

Malgré la suppression des quotas par rapport aux tranches d'âges, le système d'inscriptions mis en place n'est toujours pas satisfaisant. Le standard est très vite saturé et un nombre important de parents n'arrive pas à joindre le service. Nous n'avons toujours pas trouvé de solution satisfaisante.

Le travail en collaboration avec les ETAPS du service des sports de la ville sur l'été s'est poursuivi cette année. Le programme d'activités avait été préparé en amont. Il était suffisamment diversifié et surtout en adéquation avec la météo pour satisfaire les envies des enfants (boules, tir à l'arc, badminton...). A renouveler pour 2009.

SECTEUR ADOLESCENTS QUARTIER DE BELLEROCHE

Hiver : Du 18 au 29 février.

Le thème du centre fut « le ski ». Mise en place de 6 sorties de ski (3 par semaine). Grâce au ski, 69 jeunes différents ont profité de la neige (ils étaient 64 en 2007).

Nous avons opté pour des sorties en car avec le secteur adolescents du Garet.

Une journée ski fut réservée aux jeunes de l'atelier d'aide aux devoirs.

Au total 96 jeunes ont fréquenté la structure (63 garçons et 33 filles).

Printemps : Du 14 au 28 avril.

Le centre de loisirs a fonctionné de façon traditionnelle en proposant aux jeunes diverses activités.

- Activités diverses et variées (de saison).
- Travail sur la mobilité des jeunes avec deux sorties à Lyon en train.
- Tournoi de football interquartiers très apprécié des jeunes.

Au total, 89 jeunes ont fréquenté la structure (19 filles et 70 garçons).

Été : Du 3 juillet au 8 août.

- Trois programmes d'activités à la journée.

- Un camp à Ste Marie s/Mer du 7 au 16 juillet : 10 jours et 12 participants.
- Un camp à St Cyprien du 21 au 30 juillet : 10 jours et 14 participants.

A noter :

- Entre l'été 2007 et 2008, le nombre de jeunes ayant fréquenté la structure reste le même (70 au total).
- Le public masculin a diminué en 6 ans alors que la présence du public féminin est en continuelle augmentation.
- Le relais avec le secteur enfants se fait naturellement.
- Malgré une évolution positive du comportement des jeunes, cela n'empêche pas d'être confrontés à des situations dites "difficiles".
- Les jeunes (15/20 ans) ont l'habitude de consommer de l'alcool et de troubler la vie dans le quartier et dans la structure. Cette situation est inquiétante car elle risque de nuire aux plus jeunes en leur donnant des "mauvais exemples".
- Les jeunes ont découvert le volley ball au lac du Bordelan (les vendredis) avec l'intervention d'une personne mandatée par le club de volleyball.
- Participation au mobilfoot.
- Un incident est venu tâcher le séjour à Ste Marie S/Mer l'avant-dernière soirée et nous a contraints à quitter le camping un jour plus tôt (histoire de rixe).

Au total 70 jeunes ont fréquenté la structure (34 filles et 36 garçons).

Toussaint : du 27 octobre au 5 novembre.

- Période de vacances courte, peu évidente à mettre en place.
- Cette période reste une transition entre l'été et la rentrée scolaire et les vacances d'hiver (Noël et février).
- Les temps forts de la période furent :
 - Le tournoi de football en salle.
 - Le travail sur la mobilité grâce à une sortie patinoire dont le voyage s'est fait en train.

A déplorer : une vitre cassée par un jet de pierres.

Les jeunes adultes ont "squatté" la maison de quartier.

Au total 72 jeunes ont fréquenté la structure (61 garçons et 11 filles).

Noël : Du 22 décembre au 2 janvier.

- L'équipe pédagogique a proposé des séances de patinoire mise en place par la Ville, place des Arts. Equipement apprécié par les jeunes.
- Changement de prestataire de karting (celui de St Laurent de Mure par celui de St Georges). La distance est plus courte donc plus appréciable.
- Les jeunes adultes ont "squatté" la maison de quartier.
- Nouveau dispositif au niveau des locaux de la maison de quartier (nouveau bureau et salle de réunion).
- Des jeunes posent "problème" et sont "couvés" par leur famille. Celles-ci les protègent et le travail des animateurs est, dans un sens, discrédité.

Au total 63 jeunes ont fréquenté la structure (55 garçons et 8 filles).

Autres actions :

- Noël à Géant casino :

En partenariat avec le service Prévention et pour la 4^{ème} année consécutive, nous avons mis en place une opération "emballage de cadeaux". Cette année, 8 jeunes se sont investis dans l'opération.

Grâce au projet, ils ont gagné 840 € qui ont été partagés au prorata du temps passé sur le stand. L'argent récolté a permis à 5 jeunes de financer une partie du BAFA et à 3 jeunes de payer leur permis de conduire.

- Théâtre :

8 jeunes (6 filles et 2 garçons) sont allés rire aux éclats au théâtre de Villefranche grâce à l'humoriste FELLAG. Par la suite, ils ont écrit un article pour la Bellerichoise (journal du quartier).

- Slam :

En fin d'année (décembre), un atelier slam a vu le jour lors des temps de l'atelier d'aide aux devoirs.

Par la suite, celui-ci s'est tenu au service jeunesse et 4 jeunes (2 filles et 2 garçons) du quartier ont profité de l'atelier pour découvrir les astuces d'écriture des slameurs.

- Pôle Internet :

Un noyau de 6 jeunes est allé jouer et s'éclater les mercredis au service jeunesse aux jeux en réseau.

- Sport :

En association avec le club de football du quartier, nous avons mis en place des soirées "matches" de l'Olympique Lyonnais. Le service jeunesse met à disposition un animateur et un minibus et le club fournit les places, un dirigeant et des jeunes de 6 à 14 ans.

Cette opération nous permet de donner confiance à des jeunes du club envers la structure (des jeunes qui ne fréquentent pas spécialement le secteur ados) et de les encourager à venir s'inscrire au centre de loisirs.

- Fête de quartier :

Le secteur adolescents de Belleroche (service jeunesse) et le service prévention se sont associés pour la mise en place d'un stand pour la fête de quartier de Belleroche. 5 jeunes (2 filles et 3 garçons) ont travaillé sur des panneaux photos dans les locaux de la maison de quartier et lors des vacances de printemps.

Les jeunes ont bénéficié d'une "bourse éducative" leur permettant soit de financer le BAFA, soit le permis de conduire, une amende ou même de régler une dette envers de le service jeunesse (règlement d'un séjour).

Curieux de cet atelier, des adolescents du centre de loisirs de cette période se sont testés à peindre avec le groupe.

SECTEUR ADOLESCENTS QUARTIER DE BELIGNY

Hiver :

132 jeunes différents dont 31 jeunes différents en activité avec une moyenne de 20 jeunes par jour en activité et 35 en accueil libre.

Bien que nous soyons dans l'obligation de refuser les plus perturbateurs, comme chaque année cette période de vacances est celle où nous avons le plus d'inscrits en raison des activités proposées (ski). Règle de sécurité oblige, un nombre minimum d'animateurs a été nécessaire (même si ceux-là n'étaient pas forcément expérimentés et jeunes). Il a fallu notamment des consignes et un encadrement très strict, avec toutefois une bonne ambiance.

Printemps :

110 jeunes différents dont 30 jeunes différents en activité avec une moyenne de 23 jeunes par jour en activité et 24 en accueil libre.

On a pu noter une transition dans le programme d'activités avec la précédente période et la suivante. En effet, on a pu retrouver le thème de la nature (course d'orientation et parc de la Tête d'Or) et le thème de l'eau (avec le Nautile).

Été :

78 jeunes différents dont 39 en activité de centre de loisirs avec une moyenne de 20 jeunes par jour en activité et 5 jeunes en accueil.

Un camp du 5 au 14 juillet soit 11 jours, 14 jeunes inscrits.

Un camp du 16 au 25 juillet soit 11 jours, 11 jeunes inscrits.

C'est la période que beaucoup de jeunes attendent notamment ceux qui n'ont pas la possibilité de partir en famille. Après une année scolaire et sous la thématique de l'eau, cette période est propice à l'amusement pour certains et au relâchement pour d'autres.

Avec le retour d'anciens animateurs, les plus perturbateurs ont renoué avec les sorties (les camps aussi) et ont été canalisés et bien encadrés.

Toussaint :

112 jeunes différents dont 35 en activité avec une moyenne de 21 jeunes par jour. Les vacances se sont bien déroulées.

Pour cette première période de vacances de la nouvelle année scolaire 2008/2009, nous avons proposé une grande diversité des activités avec une partie réservée aux visites de musées. Un programme d'activités auquel les jeunes ont totalement adhéré.

Noël :

93 jeunes différents avec une moyenne de 32 jeunes par jour. Nous avons proposé uniquement de l'accueil et des activités au gymnase. Nous avons volontairement refusé d'organiser un centre de loisirs classique avec des sorties d'activités à l'extérieur.

Il est vrai que pour cette période, nous avons un directeur stagiaire et une équipe d'animation réduite en nombre, en raison d'un départ en vacances avec un groupe de jeunes ayant effectué des chantiers loisirs.

Chantier loisirs :

7 jeunes ont effectué des traçages de cases de parking en partenariat avec HBVS et tenu des stands lors de différentes manifestations sur la ville.

Avec l'aide de la mairie de Villefranche, ces jeunes ont pu réaliser un projet "départ en vacances au Maroc" grâce aux ressources financières récoltées.

SECTEUR ADOLESCENTS QUARTIER TROUSSIER

Hiver : Du 18 au 29 février.

Mise en place de sorties de ski pour les 12/16 ans en collaboration avec le secteur adolescents de Béligny. En moyenne, 15 jeunes ont participé à ces sorties.

Printemps : du 14 au 28 avril.

Des activités diverses, principalement autour de jeux de société, ping-pong, baby-foot... ont été proposées aux jeunes dans le cadre de la Maison de Quartier.

Eté : du 3 juillet au 8 août.

En plus du centre de loisirs traditionnel organisé au sein de la Maison de Quartier et fréquenté en moyenne par 15 jeunes par jour, le secteur adolescents a proposé un camp.

Ce camp organisé à Villecroze (83) du 12 au 26 juillet pour 16 jeunes du quartier avait pour thème principal la découverte de l'arrière pays varois. L'hébergement était en mobil home.

Toussaint et Noël :

Il n'y a pas de programme d'activités spécifiques. Le centre fonctionne uniquement en accueil libre c'est-à-dire sans inscription préalable autour de jeux de société, ping-pong, baby-foot...

Remarques :

Il faut noter qu'aucune fille ne participe aux activités structurées durant l'année.

Par contre, une présence importante de jeunes adultes oisifs habitant le quartier qui sont trop présents dans la structure et en perturbent son fonctionnement. La présence d'un adulte relais devrait répondre à cette problématique.

SECTEUR ADOLESCENTS QUARTIER DU GARET

Février : Du 18 au 29 février.

Les activités d'hiver (ski) sont les plus demandées. 50 % des jeunes qui s'inscrivent au centre de loisirs sont extérieurs au quartier. Le taux de fréquentation peut doubler parfois même tripler à la différence des autres vacances scolaires. Ces jeunes extérieurs viennent principalement du centre ville et du quartier de Belleruche. Les listes d'attente sont fréquentes pour les sorties ski.

Durant ces vacances, 31 jeunes différents ont fréquenté les activités structurées et 26 jeunes différents se sont présentés pour des activités organisées sur place.

Printemps : Du 14 au 28 avril.

Les vacances de Pâques sont généralement calmes. Ce sont plutôt les préadolescents entre 11 et 13 ans qui fréquentent la structure. Les adolescents de 14 à 17 ans préfèrent attendre les vacances d'été.

Lors de ces vacances de Pâques, 22 jeunes différents ont fréquenté les activités structurées et 13 jeunes différents se sont présentés pour des activités organisées sur place.

Eté : du 3 juillet au 8 août.

Un camp dans les Pyrénées Orientales de 10 jours pour 14 jeunes. L'activité principale consistait en l'initiation à la plongée sous-marine. Ce camp apprécié notamment par les plus grands vise à encourager la responsabilité et développer l'autonomie des participants.

Lors de ces vacances d'été, 55 jeunes différents ont fréquenté les activités structurées et 25 jeunes différents se sont présentés pour des activités organisées sur place.

❖ Toussaint et Noël :

Les adolescents ne fréquentent pas forcément la Maison de Quartier pour les activités structurées. Ils viennent plutôt en accueil libre. En réalité, ils recherchent un lieu susceptible de les accueillir pour se réunir autour de jeux de société, jeux de carte, ping-pong et baby-foot. Ce lieu est aussi un endroit pour discuter, s'exprimer et être écouté.

Lors de ces vacances, 30 jeunes différents ont fréquenté les activités structurées et 38 jeunes différents se sont présentés pour des activités organisées sur place.

SECTEUR ADOLESCENTS CENTRE VILLE

CENTRES DE LOISIRS :

Février : du 18 au 29 février.

Nombre d'inscrits : 26 jeunes différents.

Actions : 3 cartes d'activités avec un thème différent : activité ski de piste commune à deux cartes et activité neige pour la 3^{ème}, pour les non skieurs.

Découverte du taekwondo la deuxième semaine.

Printemps : du 14 au 25 avril.

Nombre d'inscrits : 20 jeunes différents.

Activités orientées sur l'automobile (très réclamée par les jeunes).

Temps fort : théâtre et barbecue en soirée.

Eté : du 4 juillet au 8 août.

Nombre d'inscrits : 49 jeunes différents.

4 cartes de 8 jeunes par semaine avec diverses activités spécifiques l'été et l'organisation de jeux "adolympiques" et une semaine médiévale.

Toussaint : du 27 octobre au 5 novembre.

Nombre d'inscrits : 21 jeunes différents.

Actions : 2 cartes d'activités au choix pour les jeunes, en plus d'une carte sport (demandée par les jeunes).

- Culture : scrape photo, musée Lumière, travail en collaboration avec le musée P. Dini.
- Spécial BD : initiation aux techniques et réalisation d'une bande dessinée.

Noël : du 22 au 31 décembre.

Nombre d'inscrits : 17 jeunes différents.

- Carte d'activités en après-midi pour les 15/17 ans : soirée resto/ciné, ambiance de "grand"...
- Réalisation d'un court-métrage avec les 11/14 ans faite avec un professionnel.

CAMPS :

Hiver : du 16 au 23 février.

Nombre d'inscrits : 50 jeunes différents + 6 animateurs et 1 directeur.

Bilan très positif grâce à l'équipe d'animation soudée et compétente et à la bonne entente entre les jeunes.

Été :

- St Michel en l'Herm du 4 au 16 juillet avec 16 jeunes de 13 à 17 ans (11 filles et 5 garçons).
- Montalieu du 21 au 25 juillet avec 14 jeunes de 11 à 13 ans (4 filles et 10 garçons).
- Bühl du 25 juillet au 3 août avec 7 jeunes de 14 à 17 ans (1 fille et 6 garçons).
- Montrevel du 4 au 8 août avec 19 jeunes de 12 à 17 ans (8 filles et 11 garçons).

Un camp "Vercors aventure" prévu du 7 au 11 juillet a été annulé une semaine et demie avant son commencement (6 inscrits pour 14 places). La semaine suivante, suffisamment de jeunes intéressés se sont présentés pour permettre l'organisation du camp mais l'annulation était effective auprès du prestataire.

SECTEUR MULTIMEDIA

Le Service Jeunesse possède une salle multimédia équipée de 7 ordinateurs en réseau, d'une imprimante, d'un scanner et d'une connexion haut débit ADSL.

Tout au long de l'année, cette salle est ouverte à l'ensemble des habitants de Villefranche et de nombreuses animations sont proposées dont :

Activités Aide Aux Devoirs

Une dizaine d'adolescents du Centre ville ont profité de la salle multimédia du Service Jeunesse tous les mardis de 17 h à 19 h. Ainsi, ils ont pu effectuer leurs recherches diverses en lien avec leurs cours sur Internet. Cet outil supplémentaire leur a permis d'approfondir leurs connaissances dans différentes matières. Cette activité s'est déroulée en collaboration avec le responsable adolescents du Centre Ville.

Activités du mercredi après-midi (en dehors des vacances scolaires)

Le mercredi après-midi, la salle multimédia est fréquentée par des groupes de jeunes (6 adolescents de 12 à 17 ans) pour des jeux en réseaux divers. Cette activité s'est faite en collaboration avec le responsable secteur adolescent de Belleruche.

La salle a accueilli ces 6 adolescents chaque mercredi après-midi en dehors des vacances scolaires et sans accompagnateur.

Les horaires : de 14 h à 16 h

Activités en période de vacances scolaires

La salle multimédia a été réservée:

- Secteurs adolescents des maisons de quartiers et du Service Jeunesse pour du jeu en réseaux.
- Secteur 3/6 ans pour des jeux ludiques et éducatifs.

Les horaires : Tous les jours de : 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Sur 4 périodes de vacances scolaires dans l'année plus celles d'été (mois de juillet + 1^{ère} semaine d'août) la salle multimédia du service Jeunesse a accueilli environ 840 enfants et adolescents pour faire du jeu en réseau et du jeu éducatif. Le jeu en réseau reste la principale activité préférée de cette tranche d'âge (12/17 ans). Un réel engouement s'est créé et développé ces dernières années et ne cesse de croître.

Pour l'ensemble de ces actions et activités organisées directement par les services municipaux (Service Jeunesse, Service Vie des Quartiers), la charge financière totale supportée par le budget de la commune de Villefranche sur Saône (déduction faite des participations des usagers, des subventions et dotations diverses mais y compris le fonctionnement des structures) s'est élevée à la somme de 2 729 636 euros.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

Il est à noter les interventions suivantes :

Mme LEBAIL COQUET indique que la question de fond qui se pose, c'est quelles actions pour quelle efficacité ? Mais dans cette affaire, il n'est pas possible de ne pas considérer ce qui se passe au niveau national ; cela reflète en effet la situation dans notre pays.

La politique de la ville est actuellement revisitée et on peut même la craindre en danger. La géographie des ZUS est en cours de modification. On peut également s'interroger sur le maintien des CUCS dont il n'est pas sûr que la Ville de Villefranche puisse continuer de bénéficier. Il est certain également que la politique de la Ville sera impactée par la réforme territoriale, par la révision générale des politiques publiques et également par la diminution des postes dans l'enseignement. Elle souhaiterait savoir si la commune est en possession des premiers chiffres pour l'année 2009 où l'on voit une augmentation de 60 % du chômage de moins de 25 %.

Le but final de la politique de la Ville est comment construire ensemble des quartiers équilibrés, ce qui signifie que sont concernés non seulement le logement et l'éducation mais aussi la santé, le sport, la culture, etc... Il faut des équipements de qualité et des actions qui favorisent la cohésion entre les habitants. Pour cela, il faudrait mettre en place une vraie démocratie participative.

Les chiffres figurant dans ce rapport prouvent que nous sommes dans une ville en souffrance, notamment sur l'emploi. Que fait-on sur les questions d'emploi ? Est-ce qu'on envisage une action particulière sur le problème des jeunes ou des femmes pour l'accès au travail ? On ne peut pas dire que rien n'a été fait, mais il s'agit plutôt d'une succession d'actions sans cohérence et dont on ne voit pas le résultat.

M. RAVIER répond qu'en ce qui concerne l'évaluation des actions, il n'y avait pas de critères mis en place au début 2008. Dorénavant, cette évaluation a débuté en utilisant les méthodes et les critères fournis par l'Observatoire des ZUS, mais il faut savoir que certaines actions sont difficilement quantifiables. Pour la modification de la géographie des ZUS, il estime que Villefranche, vu la situation des quartiers, ne sera pas en danger sur ce point.

Sur le quartier de Belleruche, les enjeux sont d'étendre la ZUS sur le quartier des Grands Moulins et des Filatures. La priorité économique, c'est l'insertion professionnelle des jeunes. Pour cela, des critères ont été mis en place pour l'aide apportée aux entreprises d'insertion afin qu'il y ait un véritable impact sur les habitants des quartiers prioritaires et sur les tranches d'âge prioritaires.

Un certain nombre de projets ont été proposés au SGAR en vue, notamment, de développer le centre commercial de Belleruche, d'aménager le quartier des Grands Moulins et des Filatures, de cibler le développement économique sur Béligny, seule zone en ZRU (en zone de redynamisation urbaine). Il propose, à cet effet, de conduire une action avec l'OPAC pour transformer les rez-de-chaussée d'immeubles en locaux pour les entreprises de services. Un parcours pour l'insertion des jeunes se met en place. La CAVIL a prévu de créer des brigades de vacataires en inscrivant une somme de 100 000 € sur 4 mois. Ces chantiers jeunes viseront à régler les points de dysfonctionnement repérés par les différentes réunions des Comités Techniques en Marchant. Il conviendra d'avoir une vision d'aménagement des quartiers et de prévoir un pôle de service pour chacun d'eux. Il est prévu également de déplacer la Maison de Quartier de Béligny.

En ce qui concerne l'accès au sport et à la culture, il faut noter que pour la première fois, le CUCS possède un volet culturel. Il rappelle également que le Centre de découvertes sportives fonctionne très bien dans les quartiers.

M. LE DEPUTE-MAIRE rappelle qu'il n'est pas favorable à la mise en place de démocratie participative comme l'envisage Mme LEBAIL-COQUET, mais plutôt au type d'actions conduites par les Comités techniques en Marchant ou les réunions pour associer les habitants sur différents thèmes qui les concernent. Ce qui est indiscutable, c'est que la situation actuelle est difficile ; c'est pourquoi d'ailleurs, une réunion a lieu tous les 15 jours avec le Sous-Préfet, le service de l'emploi, les acteurs économiques, les syndicats afin d'établir une veille sur l'emploi et l'économie.

M. RAVIER fait observer qu'en matière de citoyenneté pour laquelle les actions sont conduites sous l'égide de Mme PAGNON, le premier discours à tenir est de s'inscrire sur les listes électorales, c'est essentiel.

Mme LEBAIL-COQUET répond que les électeurs viendront voter s'ils pensent que leur vote peut être utile.

3 – CREATION D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL DANS LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, Mme PAGNON ne participant ni au débat, ni au vote,

- autorise Monsieur le Député Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un intervenant social entre la Préfecture du Rhône, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, l'ADAVEM et la ville de Villefranche-sur-Saône ;
- décide la participation financière de la commune.

4 – EXPOSITION « LES POILUS A VILLEFRANCHE » : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ECOBEAUVAIL.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association ECOBEAUVAIL pour la réalisation des travaux de recherches préalables à l'exposition « Les Poilus à Villefranche » ;
- décide que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009 de la commune.

5 – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE PROJET D'UNE ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP).

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- demande à la CAVIL :
 - de mettre à l'étude la création d'une ZPPAUP sur la commune ;
 - d'entreprendre la consultation des cabinets d'études susceptibles de réaliser cette étude ;
 - de solliciter les demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE fait observer qu'il s'agit d'un sujet qui a été évoqué depuis longtemps. Il faut être conscient que la mise en place d'une ZPPAUP entraînera sans doute un certain nombre de contraintes. Il profite de la discussion autour de ce rapport pour indiquer que l'immeuble situé Bd Gambetta et réalisé par HBVS était entièrement conforme au permis de construire qui avait été accordé.

M. SADDIER se félicite de la mise en place d'une ZPPAUP mais demande que l'on soit prudent de façon à ne pas figer notre centre ville en une sorte de musée. Il est vrai que dans ce

cadre, la rénovation du patrimoine sera peut-être plus coûteuse pour les propriétaires. Il émet également la suggestion que l'on s'intéresse aussi au patrimoine industriel de la ville.

M. BANCK répond que le patrimoine industriel sera bien pris en compte.

M. RONZIERE fait observer qu'il s'agit là d'un sujet important surtout lorsque l'on a observé le développement très important de notre ville et celui à venir. La mise en place de cette zone de protection permettra le respect de l'identité de notre ville. Il regrette que malheureusement, cela arrive bien tard car une partie de notre patrimoine a déjà disparu, notamment des maisons avec parc ou jardin.

Il est donc tout à fait favorable à ce rapport et demande quelle sera l'articulation avec le Plan Local d'Urbanisme et dans quel délai la ZPPAUP pourra être mise en place.

M. BANCK précise que l'étude durera environ une année et qu'en tout état de cause, la ZPPAUP sera incluse dans le PLU existant.

M. LE DEPUTE-MAIRE indique qu'une ZPPAUP n'a peut-être pas été mise en place plus tôt car on craignait les contraintes qu'elle entraîne mais il souligne que dès l'arrivée de la majorité actuelle, ont été définies pour le PLU, les zones à enjeux et les zones à protéger, ce qui permet un sursis à statuer en cas de dépôt de permis de construire.

Il demande que les commissions compétentes nourrissent la réflexion sur le sujet avec la participation, si nécessaire, des habitants intéressés.

Il met en avant l'exemple des enseignes, des commerces. Une réglementation existe, il convient donc de la faire respecter même si cela peut parfois poser des problèmes.

Mme BERTHOUX fait observer que le PLU sera peut-être approuvé avant la ZPPAUP et souhaiterait savoir quelles sont les prescriptions qui devront être respectées.

M. BANCK répond que, dans un premier temps, les pétitionnaires respecteront la réglementation du PLU et ensuite, la réglementation de la ZPPAUP incluse dans le PLU.

Mme BERTHOUX se demande s'il ne s'agit pas d'un projet CAVIL.

M. LE DEPUTE MAIRE indique que la Ville de Villefranche ne souhaitait pas prendre de retard et qu'elle prend donc l'initiative de la création de cette zone de protection, et d'autres communes de la CAVIL éventuellement intéressées par la démarche, pourront peut-être y répondre.

6 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAVIL ET LA SOCIETE HBVS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU QUARTIER TROUSSIER.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention constitutive du groupement entre la Ville, la Communauté d'Agglomération de Villefranche, la Société Habitat Beaujolais Val de Saône ;
- autorise le Maire à signer cette convention.

7 - PUBLICITE EXTERIEURE : ELABORATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE PAR LA DEMANDE D'OUVERTURE D'UN GROUPE DE TRAVAIL ET APPLICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- se prononce favorablement pour l'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité, enseigne et pré-enseigne ;
- adopte le régime de la taxe locale sur la publicité extérieure tel qu'il est proposé et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à son recouvrement ;
- autorise Monsieur le Maire à demander à cet effet à Monsieur le Préfet du Rhône la création d'un groupe de travail, tel que défini dans le Code de l'Environnement, articles L.581-14 et R.581-36 à 48 ;
- décide l'application du 6^{ème} alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- désigne à l'unanimité, et 10 abstentions (Mme TOINON, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT) outre Monsieur le Maire, Président de droit, Mme GLANDIER et M. MANDON pour siéger au groupe de travail.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. RONZIERE déclare que son groupe est favorable à l'évolution de la réglementation locale de la publicité mais qu'il est également favorable à la mise en place d'une concertation. Il ne trouve pas normal que des décisions soient prises en la matière en l'absence des représentants des commerçants. En effet, les tarifs cibles sont déjà fixés avant même que ne débute la concertation. Il estime d'ailleurs que la situation est également difficile pour les grands commerces comme pour les petits. Il aurait souhaité que l'on examine ce qui se passe dans les communes alentours ou de même importance.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond que nous étions contraints de délibérer avant le 1^{er} juillet sinon le droit commun s'appliquait et allait donc pénaliser l'ensemble des commerçants locaux impactés par les nouveaux textes qui engendraient des tarifs très élevés.

Mme GLANDIER précise qu'il y aura bien entendu une concertation mais que l'on est bien contraint d'appliquer la loi et chaque municipalité doit fixer une taxation. La Ville de Villefranche a décidé de réduire, autant que faire se peut, le montant de cette taxation. A titre d'exemple, pour certains tarifs, le maximum était de 60 € et la Ville de Villefranche l'a baissé à 24.

M. LE DEPUTE-MAIRE propose que Mme GLANDIER et M. MANDON fassent partie du groupe de travail mis en place par le Préfet et demande expressément que l'ensemble de cette procédure soit évoqué en commission en invitant si nécessaire, les commerçants. Ce qui est

proposé, pour l'année 2010, c'est d'appliquer la loi à minima, le Conseil Municipal verra ensuite ce qu'il convient de décider.

Mme TISSOT demande quelle recette apporte à la Ville la taxation actuelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE lui indique que la taxation actuelle avant l'incidence des nouveaux textes, se monte à 58 000 €. Après application des montants proposés, la recette s'élèvera à 240 000 € environ.

M. RONZIERE regrette que les entreprises aient eu peu de temps pour s'adapter à cette loi du 4 août 2008 dont la mise en place se fait dans l'urgence.

M. LE DEPUTE - MAIRE indique que les grands groupes commerciaux qui connaissent bien les textes prévoient, pour certains, de modifier leurs enseignes ou pré-enseignes d'ici un à 5 ans.

8 – FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 10 PASSAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- fixe un loyer annuel de 5 180 € pour ce local qui possède une surface de 37 m².

9 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2009 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la décision budgétaire modificative proposée.

10 – MISE A DISPOSITION DE LA RESPONSABLE DU FUTUR MULTI-ACCUEIL AUPRES DE L'ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JEUNES ENFANTS DE VILLEFRANCHE ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE (LES PETITS LURONS).

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le principe de la mise à disposition de la responsable du futur Multi-accueil à cette association ;
- autorise M. le Député-Maire à signer tout document s'y rapportant.

11 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées au tableau des emplois.

12 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : DONATION D'ŒUVRES AU MUSEE MUNICIPAL PAUL DINI.

Le Conseil Municipal prend acte que M. le Maire a accepté les donations suivantes pour le Musée Paul Dini.

DONATION de MONSIEUR JEAN-NOËL COMMUNAL : 15 rue du Chariot d'Or – 69004 LYON

<u>AUTEUR</u>	<u>OEUVRE</u>	<u>VALEUR</u>
COMMUNAL Joseph	Vue d'un village suisse	3 000,00 €

DONATION de MADAME HILARY DYMOND : 2 route de la Roche – 69250 POLEYMIEUX AU MONT D'OR

<u>AUTEUR</u>	<u>OEUVRE</u>	<u>VALEUR</u>
DYMOND Hilary	Sans titre (paysage)	7 000,00 €

DONATION de MONSIEUR ERIC ROUX-FONTAINE : 2ter rue du Port – 69660 COLLONGES AU MONT D'OR

<u>AUTEUR</u>	<u>OEUVRE</u>	<u>VALEUR</u>
ROUX-FONTAINE Eric	Série Sans maison sans tombe, Youri et cheval	1 000,00 €

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Député-Maire,

D. LEBAIL-COQUET

B. PERRUT